

VOUS ÊTES  
PROPRIÉTAIRE  
OCCUPANT

TRAVAUX URGENTS DE  
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ?

# Retrouvez le confort avec agilité !



« Habiter Mieux agilité », c'est une nouvelle aide financière pour faire l'un de ces trois types de travaux au choix : un changement de chaudière ou de mode de chauffage ; l'isolation des murs extérieurs et /ou intérieurs ; ou l'isolation des combles aménagés ou aménageables.

Les travaux doivent être faits obligatoirement par une entreprise ou un artisan RGE (reconnu garant de l'environnement). L'aide « Habiter Mieux agilité » est de 10 000 euros maximum.\*

\* L'aide « Habiter Mieux agilité » est réservée aux propriétaires occupants sous conditions de ressources.

[ddt-slc-lpa@isere.gouv.fr](mailto:ddt-slc-lpa@isere.gouv.fr) 04.56.59.45.00

